

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 13 septembre 2022, à 19 h 30, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Mélanie Lefort, mairesse.

Sont présents :
Monsieur Christian Riendeau
Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Dominic Garceau
Madame Carole Cardinal
Monsieur Jacques Jodoin
Madame Caroline Ouellette

Monsieur Daniel LeBlanc, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 31.

Adoptée

2022-09-117 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Caroline Ouellette
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

Considérant que l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 n'a pas été effectuée conformément aux dispositions applicables, son approbation est reportée à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Mot de la mairesse

Concours Jardins fleuris

Encore cette année a eu lieu le concours Jardins fleuris. Nous avons aussi été très heureux de constater une augmentation de la participation au concours cette année. Une fois de plus, le jury a été ébloui par le talent de nos citoyens et la beauté de leur jardin. Il me fait plaisir de féliciter les gagnants, soit ;

Pour le volet résidentiel :

1^{er} prix 200 \$ – Philippe Bédard – 14, Bernard-Laberge

2^e prix 150 \$ – Serge Drolet – 233, rang Touchette

3^e prix 100 \$ – Jocelyne Proulx – 1452, boul. Saint-Jean-Baptiste Ouest

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

Pour le volet commercial :

1^{er} prix 200 \$ – La Crème des Crèmes – 335B, rue Saint-Joseph

Prix spécial :

Une nouveauté cette année, un prix spécial remis pour l'intégration au jardin d'un potager exceptionnel :

150 \$ – Danielle Blouin – 205, chemin de la Rivière-des-Fèves Sud

Prix du public :

100 \$ – Philippe Bédard – 14, rue Bernard-Laberge

Aussi : Trois prix de participation de 75 \$ seront remis au hasard parmi les autres participants. Ces prix sont remis sous forme de chèques cadeaux dans des commerces de Sainte-Martine.

Tirage des gagnants du concours Jardins Fleury

Dominic Garceau pige Karine Demers-Decastro – 18, rue des Pins

Carole Cardinal pige Roger Parent – 710, route Saint-Jean-Baptiste

Jacques Jodoin pige Hélène Hébert – 36, rue des Patriotes

PIIA

Après plus de deux ans de travail et après avoir consulté les citoyen(ne)s en juin dernier, la municipalité adoptera son tout nouveau PIIA (Plan d'intégration et d'implantation architectural) ce soir. Je rappelle que cinq secteurs sont visés par le PIIA : le Cordon patrimonial, le secteur Ronaldo-Bélanger, les entrées de village, le secteur Hébert, le terrain où est situé le IGA et celui de Bonduelle. Un PIIA permet de s'assurer que les interventions (rénovation, nouvelle construction, affichage, etc.) se font en harmonie avec le secteur où le bâtiment se trouve et de s'assurer de préserver la qualité de notre noyau villageois.

La municipalité compte désormais sur l'organisme Pacte de rue qui œuvre dans le milieu communautaire depuis 1994. Leurs services sont gratuits, confidentiels et accessibles 24 heures par jour, les jours de semaine, par le biais d'une ligne d'intervention et aussi la fin de semaine par référence personnalisée. Ils travaillent aussi bien avec les jeunes que les adultes en détresse sociale. Ils seront présents dans notre municipalité (parcs, bars, appartements, écoles, etc.) pour offrir l'accompagnement nécessaire aux gens qui le demanderont. Une ressource précieuse disponible dans notre municipalité. Pour obtenir plus de détails sur l'organisme et pour les contacter, vous pouvez visiter leur site internet au www.pactederue.com. Nous communiquerons les détails de cette collaboration aux citoyens via l'Info Sainte-Martine d'octobre et notre page Facebook.

Comité sur l'eau potable

En août, je vous parlais du comité sur l'eau potable que nous avons formé avec 4 autres municipalités (Châteauguay, Mercier, Saint-Urbain et Saint-Isidore) et que nous avons adressé une lettre au premier ministre ainsi qu'à tous les autres partis politiques demandant essentiellement un support financier supplémentaire pour la réfection des infrastructures vieillissantes de la RIAVC et de nos offrir les moyens afin de chercher de nouvelle façon de s'approvisionner en eau sur nos territoires respectifs. Depuis août, les chefs qui ont répondu à l'appel pour nous rencontrer sont : Dominique Anglade, Chef du parti libéral et Manon Massé, Porte-Parole de Québec Solidaire. Le 31 août dernier lors d'une activité électorale à Châteauguay, madame Michaud (maire de Mercier) et moi-même adressions directement à monsieur Legault une demande de rencontre avec lui sur notre enjeu d'eau potable. Depuis, nous avons rencontré les deux candidates de la CAQ des comtés d'Huntingdon et Châteauguay sur le

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

sujet soit Carolle Mallette et Marie-Belle Gendron. À travers ces rencontres, les candidates nous indiquent reconnaître notre statut de « situation particulière » à cause de la catastrophe des lagunes à Mercier.

CISSSMO

Je poursuis avec une mise à jour sur le dossier du retour d'un point de service en santé et en services sociaux nouvelle génération à Sainte-Martine. Nous sommes à la rédaction finale de notre projet et prévoyons toujours le déposer au directeur général du CISSSMO, monsieur Gribeauval, à la fin septembre. Nous tentons de faire rayonner notre projet. Pour ce faire, quoi de mieux que d'en discuter directement au ministre de la Santé monsieur Christian Dubé. C'est ce que j'ai fait lorsque je l'ai croisé le 31 août dernier. Il m'a invité à contacter son directeur adjoint de cabinet, ce que j'ai aussi fait, lui expliquant notre démarche et notre méthodologie. Il m'a demandé de lui acheminer une copie de notre projet et souhaite le recevoir en même temps que nous l'acheminons à la direction générale du CISSSMO.

MTQ

Le pont Paul-Janneau rouvrira mercredi, 7 septembre dernier, avec toujours en place la restriction de tonnage établi à 10 tonnes. Une agence de surveillance est en place pour les 7 prochains jours afin de sensibiliser les camionneurs à respecter la restriction mise en place.

Je demande à tous les utilisateurs du pont qui ont des véhicules de 10 tonnes et plus de s'abstenir d'emprunter le pont et de RESPECTER le tonnage en place. Si des contrevenants empruntent le pont, le MTQ le fermera à nouveau pour inspection et engendrera avec plus de conséquences pour l'ensemble des utilisateurs. Monsieur Daniel LeBlanc ajoute des commentaires techniques sur l'état du pont : une des assises est complètement inexistante. De plus, il y a de la corrosion très avancée au niveau des entretoises du pont. Enfin, nous avons une dérogation pour le passage de nos véhicules incendie.

Pour le chemin de la Beauce, nous savons que le MTQ souhaite aménager deux voies à contresens d'ici novembre. Ces travaux engendreront la fermeture de ce tronçon de route pour environ deux semaines. Nous n'en avons pas la confirmation officielle pour le moment.

Ça complète ce que je souhaitais vous partager ! Je vous souhaite une bonne séance !

Période de questions

Madame Candau

- Lors de la séance du 5 octobre 2021, elle avait demandé quand sera effectué l'asphaltage dans les rangs. Elle constate que rien n'a encore été fait dans les rangs.

Réponse : L'appel d'offres est en écriture. Nous planifions faire environ 14 km d'asphaltage de routes rurales. Nous visons un octroi de contrat en novembre afin d'être dans les premiers en 2023.

- Mentionne que la liste des déboursés et les documents de support sont manquants sur le site de la Municipalité.

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

Réponse : Nous allons vérifier. Il semble que le tout ait été ajusté suivant votre dernière intervention.

- Il y a une dépense à Robert Half Inc. de 17 000\$ sur la liste des déboursés.

Réponse : Il s'agit du rachat de contrat du directeur finances.

Monsieur Daoust

- Demande pourquoi nous devons attendre Beauharnois en cas d'appel d'urgence.

Réponse : Nous sommes en entraide durant les heures de travail. Nous vérifions pour le traitement des fausses alarmes.

2022-09-118 : Demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour l'approvisionnement en eau potable des municipalités de Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore, Saint-Urbain-Premier et Châteauguay

Attendu qu'à la fin des années 1960, le gouvernement du Québec a autorisé le déversement de plus de 170 000 m³ d'huiles et autres produits toxiques dans une sablière désaffectée sur le territoire de Mercier, causant une contamination majeure des eaux souterraines de la région;

Attendu que dans les années 1970 suivant la catastrophe, le gouvernement du Québec a financé la construction d'un réseau d'aqueduc et ordonné à la Ville de Châteauguay de fournir l'eau potable aux municipalités de la Régie intermunicipale de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC), soit Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier;

Attendu le décret 744-89 adopté par le gouvernement du Québec par lequel il reconnaissait la contamination de la nappe souterraine et son impact sur l'approvisionnement en eau potable des municipalités affectées et octroyait une aide financière atteignant 80 % des coûts d'immobilisation des équipements requis pour maintenir et moderniser le réseau de distribution d'eau potable;

Attendu que l'usine de traitement de la Ville de Châteauguay ne réussit plus à fournir de l'eau en quantité suffisante pour répondre aux besoins des municipalités de la RIAVC, des villes de Léry et de Châteauguay, incluant notamment l'Hôpital Anna-Laberge;

Attendu que la pression dans le réseau d'aqueduc n'est pas constante et que les municipalités doivent composer avec des défis importants pour maintenir les capacités d'intervention en matière de sécurité incendie;

Attendu que plusieurs équipements atteignent leur fin de vie et que les sommes requises pour moderniser les équipements et explorer des solutions permettant d'atteindre une autonomie locale et diminuer la pression sur les équipements de Châteauguay sont exceptionnellement élevées, qu'ils découlent de la contamination historique des lagunes à Mercier et qu'il y a lieu, dans ce contexte, d'obtenir une aide financière additionnelle pour compenser ces coûts;

Attendu la formation du *Comité régional des lagunes* composé des cinq municipalités impactées par la contamination des eaux souterraines, soit Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore, Saint-Urbain-Premier et Châteauguay;

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

Attendu la lettre signée par les membres du Comité régional des lagunes et transmise, en date du 11 août 2022, au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, demandant au gouvernement d'assumer les coûts associés aux investissements qui s'imposent pour entretenir le réseau d'aqueduc existant et mettre en place les infrastructures requises afin d'atteindre une autonomie locale et assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante pour les citoyens ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jacques Jodoin
appuyé par madame Caroline Ouellette
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine appuie la démarche du Comité régional des lagunes ayant pour objectif d'obtenir une aide financière du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts associés aux investissements qui s'imposent pour entretenir le réseau d'aqueduc existant et mettre en place les infrastructures requises afin d'atteindre une autonomie locale, dans le contexte de la contamination historique des lagunes à Mercier.

Que la Municipalité de Sainte-Martine sollicite les parties prenantes à appuyer cette démarche.

Que la démarche soit communiquée au grand public.

Adoptée

2022-09-119 : Demande au ministre des Transports du Québec (MTQ) – Restriction de charge au pont Paul-Jeanneau

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a transmis une lettre de préoccupations au MTQ quant à la restriction de charge au pont Paul-Jeanneau;

Attendu que les préoccupations portaient sur les enjeux suivants :

- Temps de réponse accru pour les interventions d'urgence;
- Chemin de détour mal adapté pour le transport lourd;
- Impact sur les infrastructures des passages accrus de véhicules lourds sur le rang Dubuc et le chemin du Grand-Marais;
- Chemin de détour très étroit occasionnant des enjeux de sécurité en opération de déneigement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine demande au MTQ de lui fournir une réponse aux interrogations suivantes :

- Qu'est-ce que le MTQ fera pour corriger la situation sur les voies de contournement pour permettre une circulation sécuritaire des usagers?
- Qu'est-ce que le MTQ fera pour corriger la situation sur les voies de contournement afin de permettre des opérations sécuritaires de déneigement?
- Qui validera la solidité des ponceaux et autres infrastructures se trouvant sous les chemins de contournement?

- Comment le MTQ va-t-il compenser la Municipalité pour la dégradation de ses infrastructures?

Adoptée

2022-09-120 : Appui aux demandes des Producteurs et productrices acéricoles du Québec

Attendu que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

Attendu que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

Attendu que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

Attendu que les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

Attendu que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

Attendu que cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

Attendu que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

Attendu que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

Attendu que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

Attendu que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

Attendu que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

Attendu que le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

Attendu que le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

Attendu que les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

Attendu qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Caroline Ouellette
et résolu à l'unanimité des membres présents

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec.

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Adoptée

2022-09-121: Adjudication de contrat – Appel d'offres public sur SEAO numéro 2022-005 – Fourniture de conteneurs, transport, valorisation et disposition des matières résiduelles de l'écocentre de Sainte-Martine

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a procédé par appel d'offres public sur SEAO pour la fourniture de conteneurs, le transport, la valorisation et la disposition des matières résiduelles de l'écocentre de Sainte-Martine;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
9386-0120 Québec Inc.	57 925 \$	66 599,27 \$
Récupération Mario Hart Inc.	95 560 \$	109 870,11 \$
GFL Environmental Inc.	64 030 \$	73 618,49 \$
Tria Écoénergie Inc.	90 953,70 \$	104 574,02 \$
PRO-JET Démolition Inc.	125 750 \$	145 208,24 \$

Attendu le rapport d'analyse de conformité des soumissions déposé par la firme externe responsable de l'appel d'offres ;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a demandé une recommandation à l'Autorité des marchés publics concernant l'adjudication de cet appel d'offres;

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Riendeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer à 9386-0120 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de conteneurs, le transport, la valorisation et la disposition des matières résiduelles de l'écocentre de Sainte-Martine, pour un montant de 57 925 \$ plus les taxes applicables.

Que l'octroi du contrat soit tributaire de la recommandation qui sera transmise par l'Autorité des marchés publics.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-453-00-446 ».

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2022-09-122 : Adjudication de contrat – Appel d'offres public sur SEAO numéro 2022-007-1 – Fourniture d'un camion 10 roues

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a procédé par appel d'offres public sur SEAO pour la fourniture d'un camion 10 roues;

Attendu que la Municipalité a reçu l'offre suivante :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
W. Côté & Fils Ltée	355 495 \$	408 730,38 \$

Attendu qu'il s'agit du deuxième appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues;

Attendu que pour ces deux appels d'offres, il y a eu seulement 1 soumissionnaire;

Attendu que le nouveau camion remplacera le camion International Paystar 1983;

Attendu le rapport d'analyse de conformité des soumissions déposé par la firme externe responsable de l'appel d'offres ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer à W. Côté & Fils Ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues, pour un montant de 355 495 \$ plus les taxes applicables.

Que l'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2022-419.

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2022-09-123 : Adjudication de contrat – Appel d’offres sur invitation – Pavage de la rue de l’Embouchure

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a procédé par appel d’offres sur invitation pour le pavage de la rue de l’Embouchure;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix/tonne	Quantité estimée	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Les Pavages M.C.M. Inc.	172,90 \$	386	66 739,40 \$	76 733,63 \$
Les Pavages J.M. Beaulieu Inc.	207,70 \$	385	79 964,50 \$	91 939,19 \$
Les Pavages Ultra Inc.	227,61 \$	387	88 085,07 \$	101 275,81 \$

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jacques Jodoin
appuyé par madame Caroline Ouellette
et résolu à l’unanimité des membres présents

D’octroyer à Les Pavages M.C.M. Inc., plus bas soumissionnaire conforme de l’appel d’offres en fonction du prix à la tonne, un contrat pour le pavage de la rue de l’Embouchure, au coût de 172,90 \$/tonne, pour un montant de 66 739,40 \$, plus les taxes applicables.

De financer cette dépense par le biais du Règlement d’emprunt numéro 2020-366.

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2022-09-124 : Approbation d’une entente à intervenir avec les villes de Châteauguay, Beauharnois, Léry et le Mohawk Council of Kahnawà : ke pour le programme Omnisport

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a signifié son intention de participer au programme Omnisport par la résolution numéro 2022-04-041;

Attendu qu’une entente doit être convenue entre les parties afin de déterminer leur participation respective quant au partage de leurs installations dans le cadre du programme Omnisport;

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l’unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

D'approuver l'entente à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Martine, les villes de Châteauguay, Beauharnois, Léry et le Mohawk Council of Kahnawà : ke pour le programme Omnisport.

D'autoriser madame Mélanie Lefort, mairesse, et monsieur Daniel LeBlanc, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine, l'entente pour le programme Omnisport.

Adoptée

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro 2022-419 décrétant des dépenses de 415 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, le Règlement d'emprunt numéro 2022-419 décrétant des dépenses de 415 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement.
- Dépose le projet du Règlement numéro 2022-419.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-420 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la Municipalité de Sainte-Martine

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2022-420 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la Municipalité de Sainte-Martine.
- Dépose le projet du Règlement numéro 2022-420.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-421 modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2022-421 modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine.
- Dépose le projet du Règlement numéro 2022-421.

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

2022-09-125 : Adoption du Règlement numéro 2022-418 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine possède un riche patrimoine bâti qui nécessite d'être protégé et valorisé ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la Municipalité d'adopter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que le conseil souhaite remplacer le Règlement numéro 2002-48 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que le conseil souhaite établir des objectifs et critères d'évaluation propres à certains secteurs et catégories de travaux ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 juin 2022 et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le Règlement numéro 2022-418 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) soit adopté.

Adoptée

2022-09-126 : Embauche – Chef de service – communications et services aux citoyens

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a publié une offre d'emploi pour le poste de Chef de service – communications et services aux citoyens ;

Attendu que le processus d'embauche est terminé et que le comité de sélection a fait sa recommandation ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine embauche madame Annick Bédard au poste de Chef de service – communications et services aux citoyens en date du 3 octobre 2022.

Que ce poste est assujetti au Règlement sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine en vigueur.

Adoptée

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

2022-09-127 : Modification du titre de la directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe

Attendu que la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi n°49)* est venue remplacer la désignation de « secrétaire-trésorier » par celle de « greffier-trésorier » dans toute loi, règlement ou autre document;

Attendu que le directeur général de la Municipalité de Sainte-Martine occupe, de par la Loi, le poste de greffier-trésorier;

Attendu qu'un poste de directeur finances et trésorier adjoint a été créé en août 2022;

Attendu qu'il a lieu de modifier le titre du poste directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe;

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

De remplacer le titre de directrice – greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe par directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe ».

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – août 2022

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois d'août 2022, au montant de 705 619,36 \$ pour les déboursés et au montant de 133 758,53 \$ pour les salaires, pour un montant total de 839 377,89 \$.

La minute des conseillers

Madame Caroline Ouellette

Bonsoir à vous tous, j'aimerais prendre un instant pour revenir sur l'évènement de la fête des Moissons qui s'est déroulé samedi dernier. Nous avons souligné la 10^e édition et vous avez été au rendez-vous! Nous vous remercions de votre participation. Ce fut un franc succès. J'aimerais remercier notre Service des loisirs, sports, culture et vie communautaire, notre Service des travaux publics, notre Service de sécurité incendie, la maison des jeunes et nos précieux bénévoles pour l'organisation de la fête et pour leurs présences sur le site tout au long de la journée. Nous avons déjà hâte à la 11^e édition !

Madame Carole Cardinal

La COVID court encore. Soyez prudent.

Sainte-Martine, le 13 septembre 2022

Monsieur Dominic Garceau

Encore une fois, nous achetons notre eau, nous sommes facturées. Je vois encore des gens ne pas respecter la réglementation. Faites attention.

Monsieur Normand Sauvé

Cet après-midi, j'ai vu passer une épave de bateau. Cela se produit chaque année. La rivière n'est pas une poubelle.

Monsieur Christian Riendeau

Remercie toute l'équipe de la municipalité et les bénévoles pour la fête des Moissons.

Période de questions

Madame Candau

- Elle trouve contradictoire que nous asphaltions la rue de l'Embouchure alors que nous venons de dire que nous allons aller en appel d'offres pour l'asphaltage des routes rurales.

Réponse : Dans le cas de la rue de l'Embouchure, il s'agit d'un règlement d'emprunt qui date de 2020 et dont le directeur général (arrivé en février 2022) a pris connaissance dernièrement. La rue des Copains aussi sera aussi faite.

- Demande combien il y a de cadres à la municipalité.

Réponse : Nous allons lui revenir avec une réponse.

Monsieur Touchette

- Concernant la valorisation et la disposition des matières résiduelles, demande s'il y a un processus pour la municipalité afin de savoir si l'entreprise dépose selon les prescriptions du devis.

Réponse : Oui, à l'aide des bons de disposition. Nous allons aussi vérifier la possibilité d'utiliser une autre méthode de suivi.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 12.

Mélanie Lefort
Mairesse

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et
contractuelles et greffière adjointe